



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU DOUBS

COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL (CDAC du 21 janvier 2020)

INFO PRESSE

demande d'Autorisation d'Exploitation Commerciale,

Dossier n° D002322519: La commission rend une décision favorable à la demande d'autorisation d'exploitation commerciale, présentée par la SNC LIDL sise 35 rue Charles Péguy à STRASBOURG (67200) relative à l'extension de la surface de vente (+ 421 m²) d'un magasin à l'enseigne LIDL (secteur 1, à dominante alimentaire), rue du Champ du Tenne à SAINT VIT (25410) afin de porter sa surface de vente totale à 1420 m².

(11 voix POUR, 2 voix CONTRE).

Cette décision sera :

- notifiée au bénéficiaire dans un délai de 10 jours à compter de la tenue de la commission
- insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Doubs dans les 10 jours suivants la notification et publiée, dans les mêmes délais, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le départemental
- affichée pendant 1 mois en mairie de Saint-Vit commune d'implantation du projet

Les recours prévus à l'article L. 752-17 du code de commerce peuvent être adressés dans un délai d'un mois au Secrétariat de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial – secrétariat de la CNAC – T2L2DOC 121, bâtiment SIEYES, 61 Boulevard Vincent Auriol, 75 703 PARIS Cedex 13.